



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2013

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Membres présents à la séance : 13
Absents excusés représentés : Véronique Zucchiatti
Absents excusés : E. Cotta
Président de séance : Marie-Thérèse Mayoud, Maire
Secrétaire de séance : N. Leseigneur

Avant l'ouverture de la séance, Mme le Maire remercie de leur présence les 2 adolescents puy-saint-martinais qui invités par le CCAS se sont déplacés pour assister au déroulement d'une séance du conseil municipal.

La séance est ouverte à 20 h 30. Le compte rendu de la précédente séance du **18 JANVIER 2013** est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Points Abordés :

- **Administration générale :**

Mme le Maire présente une note de l'AMF (Association des Maires de France) stipulant que les subventions aux collectivités locales vont diminuer de 3 milliards d'euros sur 2 ans, ce qui laisse présager pour chacune des coupes dans les différentes subventions annuelles normalement accordées.

- **Le Personnel**

Pas de changement ou d'information notable à ce jour.

- **Finances**

Délibération : Détermination de la durée d'amortissement des biens acquis en 2012 et subventions amortissables perçues en 2012 (M14 et M49).

- **Pour le budget M49**

- Durée d'amortissement fixée à 5 ans pour l'étude "relevé topographique" pour un montant de 5 980, 00 euros
- Durée d'amortissement fixée à 5 ans pour le raccordement au réseau du camping pour un montant de 1 815,67 euros.

- **Pour le budget M 14**

- Durée d'amortissement fixée à 5 ans pour l'étude-ingénierie ATESAT pour un montant de 332, 81 euros
- Durée d'amortissement fixée à 15 ans pour l'aménagement du réseau électrique pour un montant de 1 050,50 euros

Mise aux voix : la délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération modificative : Enveloppe des subventions aux associations accordées en 2012 : Une enveloppe de 28 000 euros avait été votée et un montant global de 28 727 euros a été finalement attribué. Le conseil en prend acte.

- **Urbanisme – Travaux – Voiries**

- Assainissement :

- Demande de subvention et autorisation de consultation des entreprises.
- Le budget « tronçon 11 novembre » s'élèverait à 225 000 euros ; pour la variante par le « tronçon route de Manas » le coût supplémentaire serait de 177 000 euros.

- Délibération. : Mme le Maire souhaiterait que le conseil prenne une décision sur une enveloppe maximum de 200 000 euros HT à consacrer aux travaux d'assainissement cette année. Elle propose également à partir de cette enveloppe de soumettre aux différents organismes le dossier pour attribution des subventions prévues.

- Mise aux voix ces demandes sont adoptées à l'unanimité.

- Lancement d'un PLU :

Une réunion aura lieu lundi prochain à 14 h 00 avec la CCVD et le CAUE afin de présenter en quoi consiste un projet PLU. Tous les membres du conseil qui le peuvent sont invités à y participer. La discussion sera prolongée au prochain Conseil en fonction des informations récoltées lors de cette réunion.

- **CCAS**

Mme Maurin présente au Conseil la synthèse des situations sociales du CCAS.

Mme Maurin est membre du Conseil d'Administration du CIAS de la CCVD (il s'agit d'un regroupement des CCAS).

- **Ecole – Périscolaire**

- Réflexion et réaménagement des rythmes scolaires.

La semaine scolaire passera de 8 demi-journées à 9 demi-journées avec une durée maximum des apprentissages de 5 h 30 par jour et une pause minimum de 1h30 le midi. Les horaires de rentrée et sortie d'école ne devraient pas bouger (sauf à être uniformisés sur le département) et le temps « dégagé » chaque jour sera occupé par des activités périscolaires non obligatoires et à organiser par les communes ; une aide financière est mise en place par le gouvernement pour « amorcer » le dispositif, elle devrait être plus importante si passage en 2013. D'autre part, les interventions en milieu scolaire qui actuellement sont pris en charge par les communes pourront entrer dans ces nouvelles activités périscolaires. Le changement aura lieu à la rentrée 2013 ou par dérogation à la rentrée 2014. Invité à se prononcer le conseil choisit la rentrée 2014 (6 voix) (3 voix 2013 et 5 abstentions)

Une nouvelle commission est constituée pour travailler sur le sujet : Marie-Ange Mary, Irène Maurin, Marie-Thérèse Mayoud, Jean-Luc Doby, Nicolas Leseigneur, Anthony Célérien, Jean-Louis Bosson.

- **Questions diverses :**

- Locaux commerciaux. Le local « Mazières » est libre. Il est proposé d'utiliser ce local pour la bibliothèque et la poste : reste à étudier les possibilités de transformation et les conséquences de cette éventuelle cohabitation
- Mme le Maire indique que le jugement en premier instance a débouté les SCI de leur demande d'annulation des actes authentiques de vente et d'échange de terrains dans le massif forestier de la Pigne.
- Réunion commission communication : vendredi 1er mars à 18h.

<p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50. Prochain conseil le vendredi 29 mars à 20 h 30.</p>
